

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 13 DECEMBRE 2021
Nombre des Membres en exercice : 77

**OBJET : 2021-06-10– DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2) MODIFICATION
AGREMENT DE CESSION – PARC LOGISTIQUE SUD LORRAINE**

DATE DE CONVOCATION : 06 DECEMBRE 2021

DATE DE PUBLICATION : 16 DECEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1^{er} étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Étaient présents :</u>	FONTAINE André, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, STAROSSE Jean Luc (ayant la procuration de MARTIN-TRIFFANDIER E.), PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre, Vincent PREVOT (ayant la suppléance de SEGALT J-F), CHARTREUX Fabrice (ayant la procuration de HARMAND A.), GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, MAURY Christophe (ayant la procuration de RADER A-H.), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPAS Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO M.), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, MARIN Karine, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal (ayant la procuration de HENNEBERT Ph.), LEMOY Odile (ayant la suppléance de DOHR H.), DEPAILLAT Bernard, DURANTAY Corine (ayant la suppléance de MANSION F.), MATTE Jean-François, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT T.), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN G.), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS F.), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (départ après la 2021-06-34), LE PIOUFF Lydie, HEYOB Olivier (ayant la procuration de RIVET L.), CHANTREL Nancy, BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima (ayant la procuration de ERDEM O.), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis (ayant la procuration de ALLOUCHI-GHAZZALE M. à compter de la 2021-06-35), LALEVEE Lucette, BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FELTEN Daniel, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Étaient excusés :</u>	POIRSON Elisabeth, SEGALT Jean-François, RADER Audrey-Helen, ROSSO Michel, DOHR Hervé, HENNEBERT Philippe, MANSION François, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, HARMAND Alde, RIVET Lionel, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS Fabrice, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien, ERDEM Olivier,
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 7 avis de procuration. De la 2021_06_35 à la fin : 8 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	6 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	COLIN Xavier
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2021_06_34 : 62 PRESENTS. De la 2021_06_35 à la fin : 61 PRESENTS.
<u>Nombre de votants :</u>	69 VOTANTS.

Dans le cadre de sa mission de concessionnaire de la ZIA de Gondreville-Fontenoy, la SOLOREM a acquis au démarrage de l'opération l'ensemble des terrains composant la zone d'activité.

Pour mémoire, sur la ZIA GONDREVILLE FONTENOY, le Conseil Communautaire a été amené à approuver les agréments de cessions suivants :

- 07/02/2019 : cession à la société ARGAN
- 27/06/2019 : cessions à la société OJIREL ou toute SCI s'y substituant et à la SAFER
- 08/04/2021 : cession à la société BARJANE ou toute SCI s'y substituant
- 07/10/2021 : cession à la société Civile de Construction Vente (SCCV) MOS ARENA (alors présentée comme dépendant du groupe ALDERAN)

La CC2T a délibéré le 7 octobre 2021 pour donner son agrément de cession pour un terrain de 5.4 ha environ au profit de la société Civile de Construction Vente (SCCV) MOS ARENA présentée comme dépendant du groupe ALDERAN.

La société Civile de Construction Vente (SCCV) MOS ARENA ne dépendant en réalité pas du groupe ALDERAN, il est nécessaire de délibérer à nouveau.

Le projet souhaité par l'opérateur est en fait celui-ci :

- SOLOREM procède à la vente du terrain à la SCCV MOS ARENA représentée par Pascal Breuil et dont les associés sont les sociétés PBI PASCAL BREUIL IMMOBILIER et SAFIMMO
- la SCCV MOS ARENA revend en VEFA, à la société ACTIVIMMO qui a pour gérant la société ALDERAN, la plateforme logistique projetée.

Vu la commission développement économique en date du 30 novembre 2021,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- **Donner son agrément sur la cession au profit de la Société Civile de Construction Vente (SCCV) MOS ARENA aux conditions ci-dessus exposées ;**
- **Donner son agrément sur la revente par la Société Civile de Construction Vente (SCCV) MOS ARENA à la société ACTIVIMMO dépendant du groupe ALDERAN, ou toute autre société du même groupe, aux conditions ci-dessus exposées ;**
- **Autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces utiles afférentes à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX